

Genève, le 27 septembre 2017

## Le Conseil d'Etat

4431-2017

Département fédéral des finances (DFF) Monsieur Ueli Maurer Conseiller fédéral Secrétariat général DFF Bundesgasse 3 3003 Berne

Concerne: Loi fédérale sur le calcul de la réduction pour participation en cas

d'émission d'instruments dans le cadre du régime des établissements financiers trop grands pour être mis en faillite - procédure de

consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons bien reçu votre courrier du 12 juin 2017 concernant l'avant-projet de la loi fédérale mentionnée en objet et vous en remercions.

Cet avant-projet permet de rétablir un équilibre dans le traitement fiscal des instruments *Too Big To Fail* et aura un effet stabilisateur sur l'économie, car le nouveau calcul de la réduction pour participation évite l'affaiblissement de la base de capital propre des banques.

Ainsi, nous vous informons que notre Conseil soutient pleinement le projet de modification considéré, dont la teneur n'appelle pas d'observations particulières de notre part.

En vous réitérant nos remerciements pour votre consultation, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Ania Wyden Guelna

Le président :

François Longchamp